

COMMISSION DE FINANCES DU 03 NOVEMBRE 2022

DECISION DU MAIRE

**Objet : Information Marchés Publics**

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal du 15 juillet 2020, Madame le Maire a attribué les marchés suivants et avenants (conformément à l'article L2121-10 et L2121-12 du CGCT), après avis de la Commission des Marchés Publics :

**Procédure Adaptée**

⇒ 8 juin 2022

**✚ Avenant fourniture de service de télécommunications**

Le marché de fourniture de service de télécommunications a été conclu avec la société AERLINK, pour une durée de 3 ans (renouvelable 1 fois) à compter du 30 avril 2021, pour un montant de 69 271.20 € TTC.

Deux avenants ont été précédemment passés pour :

- ✚ L'ajout d'une connexion fibre à la maison médicale et une connexion ADSL aux vestiaires du complexe sportif, pour un montant de 2 430.00 € HT (2 916.00 € TTC) sur 27 mois,
- ✚ L'ajout d'une connexion fibre et l'installation d'une borne Wifi à l'espace associatif, pour un montant de 220.00 € HT (264.00 € TTC), d'achat de matériels et de 2 207.40 € HT (2 648.88 € TTC), sur 26 mois.

Ce troisième avenant a pour objectif :

1. D'équiper la future école de musique, bâtiment récemment rénové au 3 rue des Lauriers, d'une connexion internet et de deux bornes Wifi afin de permettre aux usagers de bénéficier d'une connexion pérenne. Il est proposé de raccorder ce bâtiment avec une connexion fibre ainsi que deux bornes Wifi associées à un portail de contrôle des flux.
2. D'équiper le local « 1001 Gares » d'un accès VDSL afin de permettre la gestion à distance des accès aux consignes pour vélos.

La société AERLINK, titulaire du marché de fourniture de télécommunications, propose ce dispositif pour un coût de :

1. Ecole de musique

- ✚ Fibre optique FTTH SFR : 55.00 € HT/mois soit 660.00 € HT/an,
- ✚ Routeur AERLINK Série 7 : 5.00 € HT/mois soit 60.00 € HT/an,
  
- ✚ Licence borne Wifi Unifi (x2) : 10.00 € HT/mois soit 120.00 € HT/an,
- ✚ Borne Wifi Unifi (x2) : 168.00 € HT/unité soit 338.00 € HT/les deux,
- ✚ Portail captif – gestion du wifi public : 100.00 € HT/frais de mise en service + 19.90 € HT/mois soit 238.80 € HT/an.

Soit un coût supplémentaire (achat des bornes + mise en service du portail) de 438.00 € HT (525.60 € TTC) pour le premier mois.

Et un coût supplémentaire de 89.90 € HT/mois (107.88 € TTC/mois), soit 2 067.70 € HT (2 481.24 € TTC), sur 23 mois (\*).

2. Local « 1001 Gares »

✚ Liaison VDSL : 49.00 € HT/mois soit 588.00 € HT/an

Soit un coût supplémentaire de 49.00 € HT/mois (58.80 € TTC/mois), soit 1 127.00 € HT (1 352.40 € TTC), sur 23 mois (\*).

**Soit un coût total supplémentaire de 3 632.70 € HT/an (4 359.24 € TTC) sur 23 mois (\*).**

L'avenant représente une augmentation de 5.80% du montant initial du marché.

(\* ) Mois restants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et jusqu'à la fin du marché initial (30 avril 2024).

#### ✚ **Avenant aménagement du lotissement de la Pierre Longue (Pré Joli) – Mission de base**

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le lotissement de la Pierre Longue (Pré Joli) a été conclu avec la société QUARTA le 5 janvier 2021, pour un montant de 86 400.00 € TTC, dont 67 200.00 € TTC concernant la mission de base.

Le CCAP prévoit en son article 6.2 de fixer définitivement le forfait de rémunération du maître d'œuvre au stade de l'avant-projet définitif.

Le forfait provisoire était basé sur un montant de travaux estimé à 1 600 000 € HT, or le montant de l'AVP, accepté est de 1 327 098 € HT, auquel il convient de déduire 20 900 € HT qui correspondent à deux prestations non retenues dans le calcul (études réalisées par un tiers).

Par ailleurs, la part initiale de l'AVP reste inchangée, ce qui réduit le pourcentage du montant du marché de la mission de base de 15.79 %.

La nouvelle rémunération du maître d'œuvre pour la mission de base s'établit à 47 156.56 € HT soit 56 587.87 € TTC décomposée comme suit :

- ✚ AVP 7 840.00 € HT soit 9 408.00 € TTC,
- ✚ PRO 11 429.23 € HT soit 13 715.08 € TTC,
- ✚ ACT 3 657.35 € HT soit 4 388.82 € TTC,
- ✚ VISA 3 200.18 € HT soit 3 840.22 € TTC,
- ✚ EXE Partiel 2 285.85 € HT soit 2 743.02 € TTC,
- ✚ DET 13 715.08 € HT soit 16 458.10 € TTC,
- ✚ AOR 5 028.86 € HT soit 6 034.63 € TTC.

#### ✚ **Avenant aménagement du lotissement de la Pierre Longue (Pré Joli) – Prolongation des délais**

Le cabinet QUARTA a été désigné pour conduire l'aménagement du lotissement de la Pierre Longue (Pré Joli).

La mission de base comportait un délai global d'études de 4 mois de l'Avant-Projet au Projet hors validation par le maître d'ouvrage.

La ville du Croisic s'étant vu notifier le 18 janvier 2021 une prescription de diagnostic archéologique, il est proposé de prolonger les délais d'exécution des phases AVP et Projet de 2 mois, hors validation par le maître d'ouvrage, dans la mesure où les fouilles ont été effectuées entre le 21 et 25 mars 2022.

Pour assurer la délivrance du permis d'aménagement, le cabinet QUARTA a dû poursuivre les études Projet avec les incertitudes liées aux fouilles en attente de réalisation.

Cet avenant de prolongation n'a pas d'incidence financière.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°11 chauffage/ventilation**

Attribué à l'entreprise SITHS (44 – LES SORINIERES) – pour un montant de 102 000.00 € TTC.

⇒ 6 septembre 2022

**✚ Marché aménagement de la Pierre Longue (Pré Joli) – Lot n°1 terrassements/voirie**

Attribué à l'entreprise CHARIER TP (44 – LA TURBALLE) – pour un montant de 480 000.00 € TTC.

**✚ Marché aménagement de la Pierre Longue (Pré Joli) – Lot n°2 réseaux eaux usées/pluviales/potables (avec la variante)**

Attribué à l'entreprise CHARIER TP (44 – LA TURBALLE) – pour un montant de 402 399.18 € TTC.

**✚ Marché aménagement de la Pierre Longue (Pré Joli) – Lot n°3 réseaux souples**

Attribué à l'entreprise TRAPELEC (44 – SINTE-LUCE-SUR-LOIRE) – pour un montant de 139 634.40 € TTC.

**Le Maire**  
Michèle QUELLARD